

EXEMPLE DE PLAN DESCRIPTIF D'ENTREPRISE (ANNEXE À LA DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT)

Dernière révision du document : janvier 2018

Dans le cadre d'une demande de permis d'environnement, il est obligatoire d'annexer un plan descriptif de l'entreprise, sans quoi le dossier sera considéré comme incomplet.

Le plan descriptif doit être dressé à l'échelle la mieux adaptée, en indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts, des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraines, des circuits d'évacuation et des rejets d'eaux usées (en ce compris les eaux pluviales), et sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.

Sur ce plan, les parcelles cadastrales doivent être reproduites et numérotées de P_1 à P_N où "N" représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement. Les bâtiments doivent également être numérotés de B_1 à B_N où "N" représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement.

La localisation de chaque rejet d'eaux usées dans son milieu récepteur sera faite sous forme de flèche pointant soit l'endroit d'introduction dans le milieu récepteur soit l'emplacement du dispositif de contrôle sur le rejet.

Le plan descriptif de l'établissement peut être réalisé par le demandeur tant qu'il est réalisé à l'échelle et que les différents renseignements/références demandés (P_N , B_N , I_N , D_N) sont bien mentionnés.

Le plan repris ci-après est totalement fictif et non exhaustif, il sert uniquement à illustrer l'exemple de demande de permis d'environnement figurant sur le site internet

www.environnement-entreprise.be

Document réalisé par :



Union Wallonne des Entreprises
Chemin du Stocquoy 3 - B-1300 WAVRE
Tél : 010/47.19.43
environnement@uwe.be
www.environnement-entreprise.be

Avec le soutien de :



